***Déclaration FSU (SNES, SNEP, SNUIPP)***

***à la CAPA des PEGC de l’Académie de Dijon***

***du 7 Avril 2015***

Une nouvelle CAPA a été élue et se réunit pour la première fois. Nous en profitons pour rappeler nos principales revendications pour notre corps et pour nos collègues de façon plus vaste :

Les choix ministériels, particulièrement pénalisants pour les corps en voie d'extinction ont empêché la grande majorité des PEGC dont la moyenne d’âge au niveau national, est de 57 ans et 11 mois et pour notre académie de 57 ans et 10 mois, de partir en retraite à l’indice terminal de la classe exceptionnelle : ainsi, dans notre académie, seuls 5 collègues sont actuellement à l’échelon 5 de la classe exceptionnelle, bénéficiant de l’indice 783. (au niveau national, 7,5 %)

Ces choix vont également à l'encontre de l'engagement ministériel « d’accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues et ainsi avec l’objectif d’éteindre la hors classe en 2009.

Des iniquités persistent entre les académies. Certaines d’entre elles ne comptent plus de PEGC classe normale, ni hors classe dans leurs effectifs.

Afin de permettre au plus grand nombre de PEGC d'accéder à l'indice terminal 783, nous demandons à Madame la Ministre de l’Éducation Nationale :

-d’accorder un ratio de 100 % pour l'accès à la Classe Exceptionnelle.

-d’attribuer la totalité des possibilités qui vous seront allouées pour qu’aucune possibilité de promotion accordée par le ministère ne soit perdue.

-que des mesures sur la structure de ce grade, permettant de réduire le nombre et la durée de passage dans les échelons, soient prises (Diminution du nombre d’échelons de la classe exceptionnelle, réduction à trois ans de la durée de passage d’échelon :mesure envisagée lors de l’audience ministérielle du 29 Mai 2013).

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU demandent à Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre notre requête à Madame la Ministre de l’Éducation Nationale.

Au niveau de notre académie, nous espérons que notre collègue qui reste en classe normale pourra être promue rapidement à la hors-classe, dès qu’elle atteindra le 7ème échelon, permettant enfin l’extinction de la classe normale (annoncée pour 2009 !).

  Cette année, le ratio promus/promouvables, bien que toujours maintenu à 50 %, aurait pu permettre à la seule collègue restante à l’échelon 6 de la Hors Classe d’être promue. Nous ne pouvons que regretter que cette promotion lui soit refusée.

Concernant les mutations, l’année dernière dans notre académie toutes les demandes de participation au mouvement intra académique n’ont pu être satisfaites :

Nous tenons à rappeler que les PEGC, dont l’âge moyen est de 57 ans 11 mois nationalement, libèrent chaque année un nombre notoire de postes par le jeu de départs en retraite. De plus, les demandes de mutations, compte tenu de l’extinction des corps PEGC ne concernent que quelques collègues.

Pour ces raisons, des mesures indispensables doivent être prises (conservation de postes PEGC, transformation possible de supports type lycée en supports PEGC …) afin de permettre à ces collègues, tous en fin de carrière, d’obtenir satisfaction.

Dans notre académie, cette année, les 4 demandes n’ont pu être satisfaites.

C’est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Recteur, d’examiner avec bienveillance leur dossier de mutation et de répondre favorablement à leur vœu.

Concernant nos salaires, le gel du point d’indice, depuis Juillet 2010, contribuera à une nouvelle dégradation du pouvoir d’achat des fonctionnaires.

Pour simplement maintenir ce pouvoir d’achat, une reprise de la négociation des salaires en général et du point d’indice en particulier reste d’actualité : la baisse des déficits publics ne saurait tout expliquer et excuser.

Pour notre académie, nous renouvelons notre demande de prise en compte des promotions dans la classe exceptionnelle au plus vite pour que les collègues concernés puissent voir cette promotion prise en compte dès le traitement de Septembre 2015.

Concernant les retraites, de nombreux PEGC ont commencé leur carrière très tôt, souvent à 18 ans comme élève instituteur ou en centre de formation des PEGC … . Le fait de repousser l’âge de départ à la retraite au-delà de 60 ans va conduire ces collègues à devoir continuer à enseigner bien au-delà des 41,5 annuités nécessaires... L’aménagement des fins de carrière reste attendu !

La concertation sur l’avenir du collège doit reprendre car la réforme du Collège proposée soulève de nombreuses interrogations :

- Les nombreuses réunions pédagogiques de concertation nécessaires à la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires et des temps d’accompagnements personnalisés risquent d’alourdir considérablement notre charge de travail,

- La globalisation des programmes sur les trois années du cycle central du collège risque de laisser certaines parties ignorées de nombreux élèves car la recomposition des familles amènent souvent à des déménagements (actuellement, environ 50% des mariages se terminent par un divorce !)

A ce jour, les motifs d’insatisfaction et d’inquiétude restent nombreux et nous espérons que des réponses rapides ramèneront une certaine quiétude chez nos collègues.

Pour les élus FSU (SNES, SNUIPP, SNEP) à la CAPA des PEGC,

Philippe MALET